



Rapport 2009 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada : 1989 - 2009

Tenez vos promesses: faites du Canada un pays sans pauvreté



METTONS FIN À LA PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA

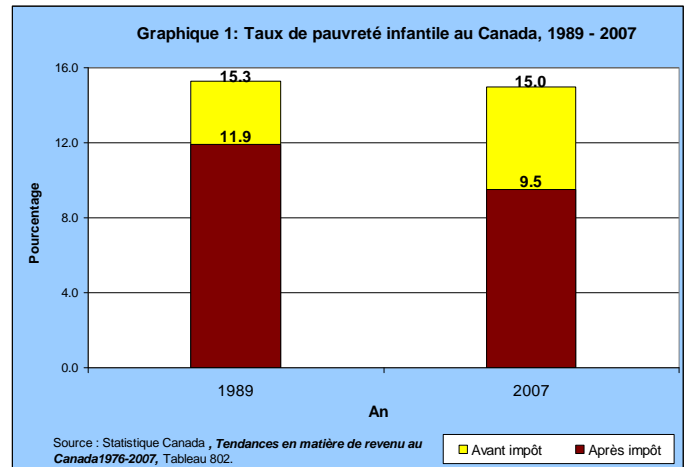
Deux décennies après la résolution unanime de la Chambre des communes « de s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada avant l'an 2000 », un enfant sur dix au Canada vit toujours dans la pauvreté.

ÉLÈVE	CANADA
MATIÈRE	PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES
	<p>Engagements...</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1989 Vote unanime de la Chambre des communes pour éliminer la pauvreté infantile au Canada avant 2000 • 1989 Convention sur les droits de l'enfant; ratifiée par le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires en 1999, elle vise à assurer un niveau de vie convenable • 1997 Commission royale sur les peuples autochtones fixant la cible de combler de 50 % le fossé économique • 2005 Réunion des premiers ministres sur les Affaires autochtones à Kelowna : entente historique signée par treize gouvernements en vue d'améliorer la qualité de vie des Autochtones
NOTE	PAS DE NOTE – L'élève n'a pas satisfait aux objectifs des devoirs qu'on lui a donnés à faire; l'élève doit s'appliquer beaucoup plus et se servir de son potentiel.
REMARQUES	<p>Les réalisations du Canada sont bien en deçà des normes pour les nations riches, mais le Canada a un potentiel immense et a démontré un certain savoir et des habiletés certaines en matière de réduction de la pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ un enfant sur dix (637 000, SFR 2007 après impôt) et leurs familles sont en situation de pauvreté; c'est autant que la population de Winnipeg, mais ces chiffres ne rendent pas compte de la situation désolante des communautés autochtones dans lesquelles un enfant sur quatre grandit dans la pauvreté • Le travail rémunéré n'est pas une voie garantie pour sortir de la pauvreté; plus de quatre enfants défavorisés sur dix ont un parent actif sur le marché du travail à temps plein et toute l'année • Les enfants d'immigration récente, les enfants autochtones ou issus de familles racialisées et les enfants qui ont des incapacités sont beaucoup plus vulnérables à la pauvreté que les autres • La majorité des familles à faible et modeste revenu n'a pas accès à un logement à prix abordable ou à des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité • La hausse des droits de scolarité universitaire est un obstacle formidable pour les étudiants et étudiantes à faible revenu
MESURES CORRECTIVES	OBLIGATION – Un plan intégré fondé sur une politique publique et des stratégies du marché du travail pour faire du Canada un pays exempt de pauvreté et empêcher les familles de sombrer dans la pauvreté. Le plan doit être assorti d'un échéancier clair, de mesures de reddition de comptes transparentes pour démontrer les progrès réalisés et d'un rôle pour la population, notamment la participation des personnes à faible revenu.

Ô Canada! Trop d'enfants sont pauvres trop longtemps

Sur deux décennies, le taux de pauvreté des enfants et des familles a chuté légèrement, passant de 11,9 % (792 000 enfants) en 1989 à 9,5 % (637 000) en 2007 (SFR après impôt). Cette faible diminution sur vingt ans est frappante à la lumière d'une période de croissance sans précédent depuis 1998 et tranche nettement par rapport au fossé qui se creuse entre les familles canadiennes les plus riches et les plus pauvres. Sans compter que ces chiffres récents ne rendent pas compte de l'effet de la récession et des bouleversements économiques actuels, ni de la situation honteuse dans laquelle se trouvent les communautés autochtones dans lesquelles un enfant sur quatre grandit dans la pauvreté.

Le Canada n'a pas de « seuil de pauvreté » officiel, mais Statistique Canada propose quelques mesures de faible revenu, notamment, deux Seuils de faible revenu (SFR). Un premier est basé sur le revenu avant impôt y compris les transferts et un second, sur le revenu après impôt. Tous deux indiquent le niveau de revenu auquel une famille est jugée aux prises avec des conditions éprouvantes parce qu'elle doit dépenser une plus grosse partie de son revenu que les familles moyennes sur des biens essentiels (nourriture, vêtement et logement). Campagne 2000 se sert de ces deux mesures pour surveiller la pauvreté infantile. Il y a une différence d'environ 5 points de pourcentage entre ces deux SFR. Le SFR avant impôt peut être considéré comme un indicateur de la suffisance du revenu d'une famille et le SFR après impôt, de la suffisance de son revenu disponible. Le SFR après impôt en 2007 pour un parent avec un enfant vivant dans une grande agglomération urbaine était de 21 851 \$. Il est important de spécifier que le SFR est basé pour le moment sur les habitudes de dépenses de 1992 et n'a pas été ajusté depuis. Une analyse récente soutient que les taux de pauvreté seraient sans doute plus élevés s'ils étaient fondés sur un SFR ajusté aux habitudes de consommation actuelles.¹



Que s'est-il passé depuis 1989?

- Durant les années 1990, le gouvernement fédéral s'est départi de son rôle en matière de politiques relatives à la famille et l'enfance en abolissant en 1996 le Régime d'assistance publique du Canada, un programme à frais partagés, et en instaurant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, un programme de subventions inconditionnelles aux provinces.

- La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), y compris le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) pour les familles à faible et modeste revenu, initiative conjointe fédérale-provinciale lancée en 1998, a joué un rôle déterminant pour prévenir et réduire la pauvreté des enfants et des familles.² Sans les programmes publics que sont la PFCE et le SPNE,



beaucoup plus d'enfants et de familles seraient en situation de pauvreté aujourd'hui.

Que faut-il faire?

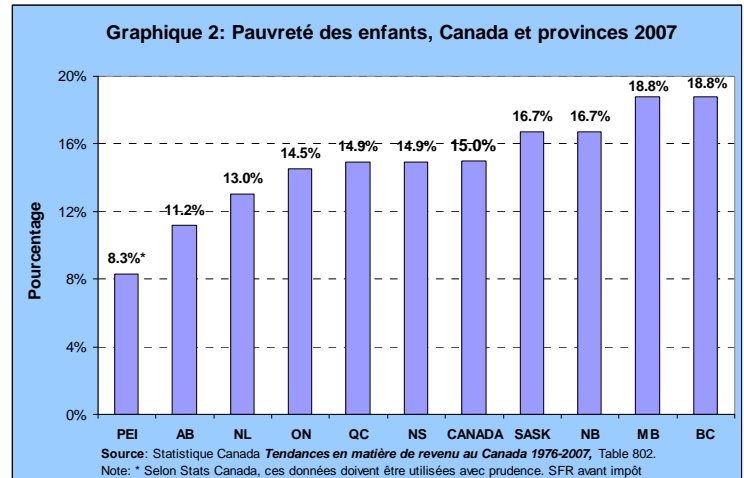
- Pour que les parents travaillant à temps plein et toute l'année puissent sortir leur famille de la pauvreté et pour que les personnes inaptes au travail puissent vivre dans la dignité, il est essentiel de combler le manque à gagner des prestations pour enfants. Il faut que la pleine prestation pour enfants atteigne 5 400 \$ (\$ 2009) et il faut un salaire minimum décent de manière à réduire substantiellement la pauvreté. À son seuil maximum actuel de 3 416 \$, la Prestation pour enfants est aux deux tiers environ de ce qu'elle devrait être. Il faudrait aussi harmoniser l'Allocation universelle pour la garde d'enfants (un transfert universel imposable pour les enfants âgés de moins de six ans) et les prestations pour enfants des provinces afin de créer un programme intégré de prestations pour enfants pour tous les enfants défavorisés.

Pour un parent seul avec un enfant, se sortir de la pauvreté commence par un emploi à temps plein à 11 \$/h et une pleine prestation pour enfants de 5400 dollars par année (\$ 2009).

Il y a des enfants qui vivent dans la pauvreté partout au Canada

Que s'est-il passé depuis 1989?

- La prospérité n'est pas venue à bout de la pauvreté chronique, mais la forte croissance économique a permis de réduire lentement le taux de pauvreté dans plusieurs provinces.
- La profondeur de la pauvreté – l'argent dont a besoin une famille à faible revenu pour atteindre le seuil de pauvreté – demeure grande; en 2007, pour les familles biparentales et les familles monoparentales dirigées par une femme, il aurait fallu en moyenne 9 500 \$.
- Sept provinces sur dix ont ou auront bientôt une stratégie de réduction de la pauvreté : la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan ne se sont pas encore engagées sur cette voie. Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique et de l'Ontario ont demandé au gouvernement fédéral en 2008 de doter le pays d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour travailler de concert avec eux à prévenir et réduire la pauvreté au Canada.



Que faut-il faire?

Tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, municipalités et Premières Nations) doivent se rencontrer pour élaborer une stratégie coordonnée de réduction de la pauvreté.

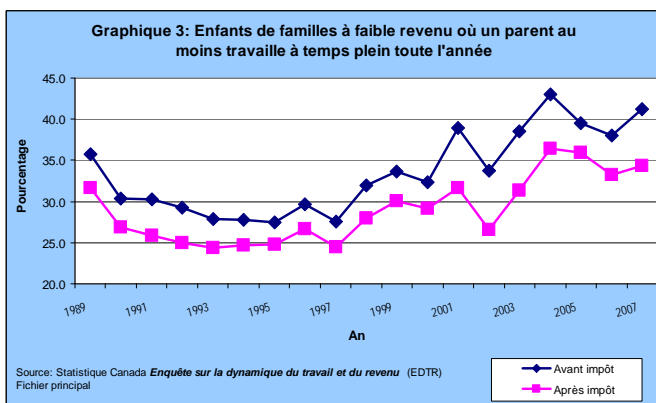
Un travail, ça ne suffit pas pour sortir les familles de la pauvreté

Comme le démontre le graphique plus bas, ce n'est pas parce qu'on a un travail qu'on est sûr d'échapper à la pauvreté. Beaucoup de familles à faible revenu ont un revenu d'emploi, mais le travail des parents n'est pas assez payant et n'offre pas suffisamment d'heures et d'avantages sociaux pour dépasser le seuil de pauvreté.

Que s'est-il passé depuis 1989?

- Dans les années 2000, quatre enfants défavorisés sur dix avaient au moins un parent qui travaillait à temps plein toute l'année, mais ne parvenait pas à sortir la famille de la pauvreté, une hausse par rapport à un enfant sur trois dans les années 1990.
- En 2008, 35 % de tous les emplois étaient atypiques, soit à temps partiel, temporaire, contractuel ou autonome. Quatre femmes sur dix à comparer à trois hommes sur dix occupaient des postes atypiques.³

- En 2007, les femmes travaillant à temps plein toute l'année gagnaient seulement 71 % du salaire moyen des hommes et elles étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir un travail faiblement rémunéré.⁴
- Suivant des changements apportés au Régime d'assurance-emploi, les prestations ont chuté de 75 % à 55 % des gains. En vertu des nouveaux critères d'admissibilité, actuellement seulement 40 % des chômeurs et 32 % des chômeuses sont admissibles aux prestations d'a.e. comparativement à 90 % des personnes en chômage dans les années 1990.⁵



Que faut-il faire?

- Il faut à tout le moins hausser à 11 \$/h le salaire minimum avec indexation d'ici 2011 tout en augmentant les crédits d'impôt à l'emploi, p. ex., la Prestation fiscale pour un revenu de travail. Un crédit d'impôt à l'emploi de 200 \$/mois viendrait en aide aux parents qui ne peuvent pas trouver de travail à l'année ou sont incapables de travailler toute l'année.
- Restaurer les critères d'admissibilité de l'a.e. à 360 heures et, pour toutes les régions du pays, baser les prestations sur les douze meilleures semaines de gains.

Certains enfants et leurs familles sont plus vulnérables que d'autres à la pauvreté

Les familles monoparentales dirigées par une femme demeurent encore très vulnérables à la pauvreté

Il y a eu des progrès, mais les familles monoparentales dirigées par une femme portent un fardeau disproportionnellement lourd : leur taux de pauvreté infantile est de 40 % (SFR 2007 avant impôt). Les mères seules tout en étant l'unique pourvoyeur doivent trouver des services de garde adéquats pour leurs enfants et un logement sûr, deux biens souvent inabordables. Elles se débattent aussi pour concilier études, perfectionnement, bénévolat, travail et responsabilités familiales.

Les enfants de l'immigration, d'identité autochtone⁶, de familles racialisées et les enfants qui ont une incapacité sont manifestement plus à risque d'être pauvres que d'autres. Ce sort est attribuable aux inégalités sociales et économiques persistantes, autant de menaces à la cohésion sociale.

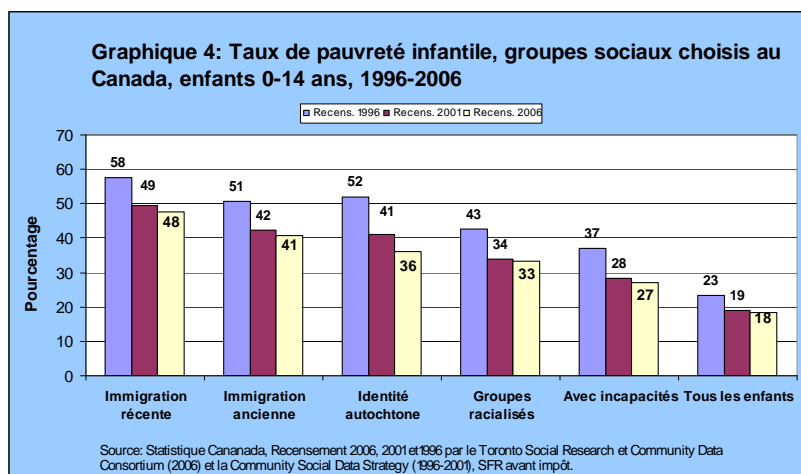
Que s'est-il passé depuis 1989?

- Depuis les années 1990, comparativement aux immigrants de longue date et aux Canadiens d'âge et de profil semblables, les personnes d'immigration récente sont aux prises avec un taux de chômage plus élevé, des revenus plus bas et un plus grand nombre d'obstacles pour obtenir des emplois pour lesquels ils sont qualifiés.⁷
- Pour les enfants d'identité autochtone, on se réjouit de la baisse du taux de pauvreté; néanmoins, près de la moitié (49 %) des enfants autochtones de moins de six ans vivant hors réserve sont dans une famille à faible revenu comparativement à 18 % des enfants non autochtones⁸.
- Depuis 2003, en vertu de la Prestation pour enfants handicapés,⁹ les familles à faible et modeste revenu admissibles ont droit à une aide additionnelle, mais l'allocation mensuelle maximum de 199,58 \$ par enfant ne couvre pas les dépenses supplémentaires liées à l'éducation d'un enfant ayant une limitation fonctionnelle.



Que faut-il faire?

- Il faut se doter de concert avec les Premières Nations et les communautés autochtones urbaines de cibles, d'échéanciers et d'indicateurs de pauvreté adaptés aux familles autochtones quel que soit l'endroit habité.



- Il faut adopter des stratégies proactives, notamment des politiques d'équité en matière d'emploi dans les secteurs public et privé, afin d'équilibrer les chances d'emploi des communautés racialisées et d'autres groupes historiquement défavorisés.
- Il faut instaurer un système de revenu garanti pour les personnes qui ont des incapacités équivalent sur le plan de l'efficacité et de la structure au régime pour les personnes âgées.

La situation unique des enfants et des familles autochtones en situation de pauvreté

La population autochtone au Canada est jeune et croît rapidement. L'âge moyen de la population canadienne est de 38 ans et celui de la population autochtone est de 25 ans.¹⁰ Le taux de natalité dans les communautés autochtones étant plus élevé que chez les non-Autochtones depuis une décennie, ces communautés sont aux prises avec plusieurs problèmes, mais de cette situation surgissent également des possibilités intéressantes considérant le vieillissement et la retraite des baby-boomers et les besoins de main-d'œuvre.¹¹ Les conditions de vie actuelles des Autochtones sont enracinées dans l'histoire de l'arrivée des Européens sur le continent, le legs du colonialisme et la responsabilité du gouvernement fédéral stipulée par la Constitution de 1867.

- Quatre enfants autochtones vivant hors réserve sur dix (41 %) sont élevés dans une famille monoparentale comparativement à un enfant non autochtone sur neuf (13 %).¹²
- Le taux de chômage chez les jeunes Autochtones en 2006 était au moins deux fois plus élevé que celui des jeunes non-Autochtones dans les provinces de l'Ouest.¹³
- Près d'un ménage multifamilial autochtone sur cinq a un besoin impérieux de logement tout comme près d'une famille monoparentale autochtone sur deux.



Les Autochtones sont une population très mobile. Ils sont nombreux à se déplacer d'une communauté des Premières nations, métisse et inuite à une autre communauté, soit en milieu rural ou urbain, et d'une région urbaine à une autre. En 2006, suivant la croissance régulière de la population autochtone urbaine au Canada, plus de la moitié (54 %) des Autochtones vivait dans une agglomération urbaine. Pourtant, le financement accordé aux centres d'amitié autochtones offrant des services culturellement adaptés aux 118 communautés hors réserve n'a pas été augmenté depuis 1996, ce qui exerce des pressions indues sur les ressources humaines et financières restreintes pour répondre aux besoins de ces communautés.¹⁴ Ces pressions, ajoutées aux questions de compétence faisant régulièrement l'objet de conflits entre le gouvernement fédéral et les provinces, peuvent avoir des conséquences désastreuses sur les enfants et les familles autochtones en quête de soins et des services.

Que s'est-il passé depuis 1989?

- La population autochtone a augmenté de 45 % depuis 1996 et la population non autochtone a augmenté quant à elle de 8 %.¹⁵
- Si le taux de pauvreté des enfants d'identité autochtone a diminué depuis 1995, il reste que plus d'un enfant d'identité autochtone sur trois vit dans une famille à faible revenu.¹⁶
- Plus de trois fois plus d'enfants des Premières Nations en 2008 qu'au pic des écoles résidentielles dans les années 1940 étaient en foyer d'accueil (27 000) et pourtant les agences de protection de la jeunesse des Premières Nations reçoivent 22 % moins de financement par tête que les agences provinciales.¹⁷ La vérificatrice générale du Canada a indiqué en 2008 que la formule de financement n'avait pas été révisée depuis 1988 ni ajustée à l'inflation depuis 1995.

- En 2007, le Parlement du Canada, dans un effort pour régler les conflits de compétence entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral et obtenir un traitement équitable pour les enfants autochtones, a approuvé à l'unanimité une démarche éthique (le principe de Jordan) en vertu de laquelle les institutions gouvernementales et ministères doivent tous s'assurer de répondre d'abord aux besoins des enfants puis, s'il y a lieu, régler les questions de compétence. En octobre 2009, seule la Saskatchewan appliquait officiellement le principe de Jordan.¹⁸
- Même si la population autochtone augmente, le gouvernement fédéral a limité à 2 % l'augmentation du financement consenti aux services pour les communautés autochtones et à 3 %, pour les soins de santé.

Que faut-il faire?

- Outre un plan pour prévenir et réduire la pauvreté des enfants et des familles autochtones, le gouvernement du Canada doit financer suffisamment les agences de protection de la jeunesse autochtones et les services communautaires et de santé des Premières Nations.
- Le gouvernement fédéral doit: a) augmenter le financement des centres d'amitié autochtones pour renforcer les programmes communautaires et b) améliorer les possibilités de perfectionnement des ressources humaines dans les communautés autochtones urbaines et, à cet égard, inclure les centres d'amitié autochtones dans la nouvelle stratégie autochtone de développement des RH.
- Les provinces et territoires doivent appliquer le principe de Jordan pour s'assurer de répondre rapidement aux besoins des enfants autochtones.

Rendez-vous à la page 10 pour appuyer le principe de Jordan et pour poser un geste concret.

Services éducatifs et de garde à l'enfance: 20 ans de balade en montagnes russes

Depuis près de deux décennies, l'accès à un système universel de services de garde de qualité fait partie du plan de Campagne 2000 pour éradiquer la pauvreté infantile. Les données suivantes révèlent que les services de garde n'ont pas vraiment réussi à prospérer depuis la résolution unanime de la Chambre des communes visant à éliminer la pauvreté des enfants.



Le nombre de places en services de garde réglementés pour les enfants âgés de 0 à 12 ans est passé de 371 543 en 1992 à 867 194 en 2008, mais seule une fraction d'enfants a accès à une place. L'UNICEF recommande qu'au moins 25 % des enfants de moins de trois ans et au moins 80 % des enfants de 3 à 5 ans aient accès à un service de garde et d'éducation préscolaire. Au Canada, c'est le cas de seulement 20,3 % des enfants âgés de 0 à 5 ans.

Que s'est-il passé depuis 1989?

- Depuis 1989, les services de garde apparaissent et disparaissent au gré du temps des plateformes politiques – véritable montagne russe politique.
- Les politiques défailtantes n'ont pas été modifiées et le financement public pour les services de garde et l'éducation préscolaire n'atteint que 25 % environ de ce que recommande l'UNICEF comme base minimale. Par conséquent, trouver un service de garde abordable et de bonne qualité est plus difficile que jamais pour la majorité des familles
- Les services de garde ne sont toujours pas financés par l'État, ainsi beaucoup de familles doivent payer de leur poche à moins d'avoir une subvention qui, la plupart du temps, ne couvre qu'une partie du plein montant.
- Un rapport de l'OCDE, *Petite enfance, grands défis II* (2006), révèle qu'au Canada seulement 20 % de parents seuls et 5 % de groupes défavorisés ont accès à des subventions pour frais de garde.
- La recherche démontre qu'au Canada les services de garde ont tendance à être médiocres plutôt qu'à stimuler le développement de l'enfant.¹⁹

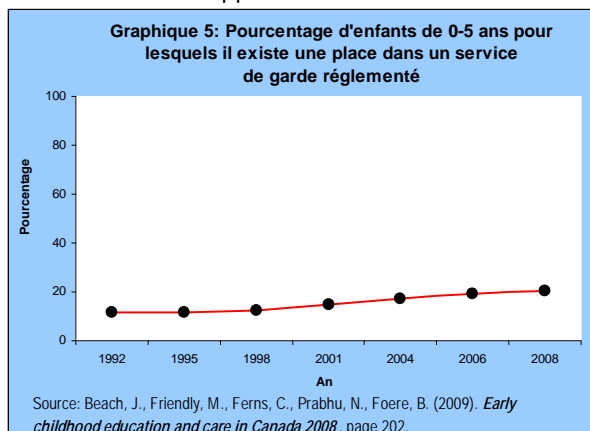


- La stratégie intégrée de Campagne 2000 pour réduire la pauvreté des enfants a toujours compris à la fois un réseau universel de services de garde et une prestation nationale pour enfants. Mais dans la foulée des compressions budgétaires et des transferts de responsabilités durant les années 1990 et en vertu de l'Union sociale, enfance et famille ont été amalgamées au sein d'un même programme, la nouvelle prestation nationale pour enfants, et celle-ci n'inclut pas les services de garde.

Que faut-il faire?

- Le gouvernement fédéral doit réaffirmer son leadership en la matière et transférer des fonds substantiels aux provinces et territoires pour les services de garde assujettis à la condition de financer directement un réseau public et universel et de créer des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité, accessibles et abordables.

L'UNICEF recommande qu'au moins 25 % des enfants âgés de moins de trois ans et au moins 80 % des enfants âgés de 3 à 5 ans aient accès à un service de garde et d'éducation préscolaire.

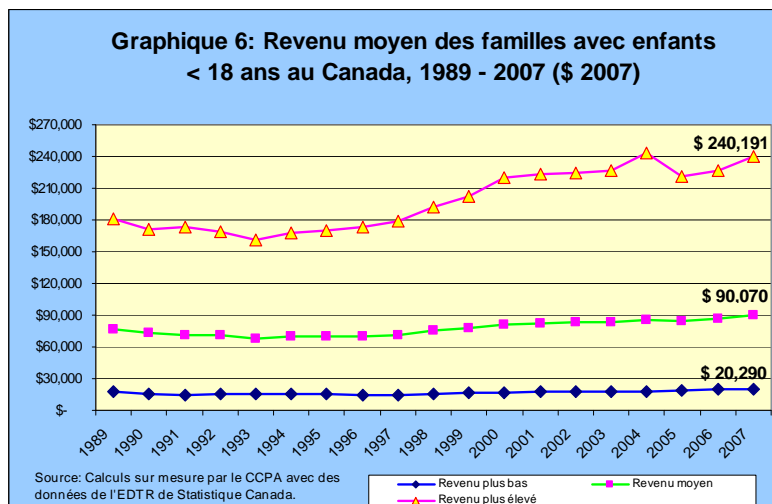


Le fossé se creuse entre les riches et les pauvres

L'inégalité entre les riches et les pauvres au Canada a augmenté plus que dans tous les autres pays de l'OCDE au cours de la dernière décennie, à l'exception de l'Allemagne.²⁰ Pour chaque dollar dont disposait une famille parmi les 10 % plus pauvres en 2007, une famille parmi les 10 % plus riches disposait de 11,84 \$, pratiquement douze fois plus. Manifestement, la richesse générée en période de prospérité économique n'est pas équitablement répartie.

Que s'est-il passé depuis 1989?

- Le revenu moyen de la tranche de familles avec enfants les mieux nanties a augmenté deux fois plus (33 % au cours des dix-huit dernières années) que le revenu de la tranche de familles avec enfants les plus pauvres au Canada (16 % de 1989 à 2007). La lenteur de la croissance du revenu moyen de toutes les familles avec enfants (18 % sur dix-huit ans) explique pourquoi les familles à revenu moyen vivent tant d'insécurité économique.²¹
- Depuis le début des années 1990, des modifications fiscales introduites par tous les ordres de



gouvernement ont transformé un système fiscal relativement progressif en un système moins progressif servant davantage les mieux nantis et aggravant les inégalités.²²

- Le Canada dépense moins pour les prestations aux familles et aux chômeurs et chômeuses que d'autres pays. Le Canada occupe actuellement le 25^e rang des 30 pays de l'OCDE en matière de dépenses sociales.²³

Que faut-il faire?

Tous les ordres de gouvernement doivent rétablir l'équité fiscale et éviter les mesures fiscales tous azimuts qui profitent disproportionnellement aux familles canadiennes les plus riches et ont pour effet d'enchâsser les inégalités.

Le Canada traîne derrière les autres pays riches

Le Canada en dépit de sa richesse relative se classe au 13^e rang parmi 17 pays avancés.²⁴ De tous ces pays, le Canada est celui qui a connu la deuxième hausse la plus importante de son taux de pauvreté infantile du milieu des années 1990 au milieu des années 2000. Pour les enfants et les jeunes dont le niveau de vie est sous la moyenne, l'expérience est marquante. En 4^e et 5^e année, les enfants la décrivent ainsi : « La pauvreté, c'est faire semblant que tu as oublié ton lunch ou s'est avoir peur de dire à ta mère que tu as besoin d'espadrilles »²⁵

Le Canada occupe le dernier rang parmi 25 pays de l'OCDE en ce qui a trait aux normes minimales à respecter en matière de services de garde à l'enfance, notamment au

chapitre de services réglementés et subventionnés, de la formation du personnel, du ratio éducatrices-enfants, des dépenses publiques et des congés parentaux.²⁶

Le Canada tarde à remettre son rapport au comité onusien sur les droits de l'enfant; ce rapport doit répondre à la recommandation du comité voulant que l'intérêt supérieur de l'enfant soit objectivement mis en œuvre au regard de différentes situations d'enfants et de groupes d'enfants.²⁷ L'article 4 de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée par le Canada le 13 décembre 1991, stipule que les gouvernements doivent prendre toutes les mesures dans les limites de leurs ressources pour mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels des enfants.²⁸

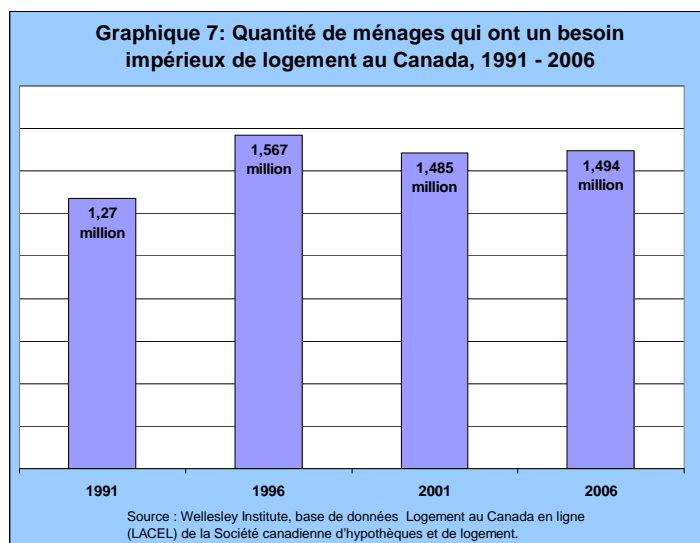
Logement à prix abordable

Le logement est la principale dépense du budget des familles à faible et modeste revenu. Un ménage sur quatre affecte plus de 30 % de son revenu au logement. Il n'est pas étonnant que la situation financière de nombreuses familles canadiennes ait la fragilité d'un château de cartes.²⁹ Les données du recensement indiquent que les enfants de moins de quinze ans représentent la moitié (750 000) des personnes ayant un besoin impérieux de logement, leur logement actuel étant inabordable, en deçà des normes prescrites, surpeuplés ou les trois à la fois.³⁰



Que s'est-il passé depuis 1989?

- Le nombre de ménages ayant un besoin impérieux de logement a augmenté au début des années 1990 et il se maintient autour de 1,5 million depuis 1995. En 2006, il s'agissait de 13 % des ménages canadiens.
- Le rôle du gouvernement fédéral en matière de logement s'est érodé régulièrement depuis les années 1980 pour culminer en 1993 avec la décision de ne plus financer la construction de nouveaux logements. En 2002, à peine 1 500 logements sociaux ont été construits à comparer à 22 000 en 1988. Les annonces subséquentes du fédéral en matière de logement n'ont pas donné les 25 000 logements à prix abordable de plus par année requis pour les familles canadiennes.
- Le déclin de l'engagement fédéral et provincial et la participation diminuée du secteur privé ont engendré une crise sans précédent dans le secteur du logement locatif partout au Canada.
- De 2001 à 2009, on a annoncé des fonds limités



pour la construction et la réparation de logements sociaux, le soutien aux sans-abri et le logement pour les Autochtones, les personnes âgées et les personnes ayant des incapacités.

Que faut-il faire maintenant?

- Le gouvernement fédéral doit s'engager avec ses partenaires (y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les Premières nations et les secteurs privé et sans but lucratif) à lancer une stratégie nationale du logement correspondant aux besoins des collectivités locales.
- Le logement à prix abordable est une composante cruciale d'une stratégie de réduction de la pauvreté et fait intrinsèquement partie de l'infrastructure sociale d'un pays. Cela doit être pris en compte dans les dépenses de tous les ordres gouvernement.
- Il faut adopter de nouvelles approches et investir davantage dans les programmes existants, comme le Programme d'aide à la remise en état des logements et les initiatives pour contrer l'itinérance, pour répondre à une foule d'autres besoins des familles en matière de logement. À mesure que les hypothèques fédérales de longue durée sur les logements sociaux arrivent à terme, le gouvernement doit réinvestir toutes les sommes épargnées dans l'entretien, la rénovation et l'expansion du parc de logements à prix abordable au Canada.



Le Canada est le seul pays industrialisé à ne pas avoir de stratégie nationale de logement à prix abordable.

Éducation postsecondaire: une voie incontournable pour se sortir de la pauvreté

De plus en plus, l'éducation postsecondaire est perçue comme un moyen de prévenir la pauvreté et de se sortir de la pauvreté puisque les bons emplois à salaire décent assortis de bons avantages sociaux sont créés dans « l'économie du savoir ». Au cours de la prochaine décennie, 70 % de tous les nouveaux emplois exigeront un certificat professionnel ou un diplôme collégial ou universitaire.³¹ Malgré cela, au cours des vingt dernières années, l'accès à l'éducation postsecondaire est devenu de plus en plus difficile pour les étudiantes et étudiants marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes ayant des incapacités et les personnes issues de familles à faible ou modeste revenu.³² À cause des fortes hausses de droits de scolarité dans la majorité des provinces, les étudiantes et étudiants à faible et modeste revenu font face à des choix difficiles. Ils ont besoin de travailler pour payer leur scolarité et leurs dépenses, mais ce revenu additionnel est déduit de leur prêt étudiant de sorte qu'ils accumulent une dette plus importante au fil de leurs études. Ils doivent également se départir de tous leurs actifs, y compris véhicules, épargnes, actions et certificats lorsqu'ils font une demande de

prêt étudiant. Il s'ensuit que les étudiantes et étudiants moins favorisés n'ont d'autres choix que de s'endetter plus lourdement et payer plus d'intérêts, leurs études terminées.³³ Étant donné ces obstacles financiers, il n'est pas étonnant de constater que la moitié des étudiantes et étudiants de familles à faible revenu ne poursuit pas d'études au-delà du secondaire à comparer à un quart des étudiantes et étudiants de familles à revenu élevé.³⁴



Au cours des vingt dernières années, l'accès à l'éducation postsecondaire est devenu de plus en plus difficile pour les étudiantes et étudiants marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes ayant des incapacités et les personnes issues de familles à faible ou modeste revenu.

Que s'est-il passé depuis 1989?

- Depuis que le gouvernement fédéral a déréglementé les droits de scolarité en 1995, les frais moyens au 1^{er} cycle ont augmenté de 34 %³⁵ et de beaucoup plus dans certains programmes professionnels.
- La création de programmes fédéraux, comme le Régime enregistré d'épargne-études (REEE : permet aux familles d'épargner à l'abri de l'impôt en vue de l'éducation postsecondaire de leurs enfants) et la Subvention canadienne pour



l'épargne-études et le Bon d'études canadien (valeur équivalente au REEE

jusqu'à un maximum à vie de 2000 \$ par enfant), vient en aide aux familles. Par contre, l'exigence d'investir des fonds de contrepartie dépasse souvent les capacités budgétaires de beaucoup de familles à revenu faible et modeste.

Que faut-il faire?

- Le gouvernement fédéral doit travailler de concert avec les provinces et les territoires pour réduire ces obstacles financiers en gelant les droits de scolarité et en changeant la manière dont sont considérés les actifs par les services de prêts et bourses provinciaux.
- Les gouvernements doivent également augmenter les programmes d'aide financière pour les étudiantes et étudiants et consentir plus de fonds aux subventions déterminées en fonction des besoins.

Faits remarquables sur la pauvreté au Canada

- De 1989 à 2008, le nombre d'enfants ayant recours aux banques alimentaires est passé de 151 200 à 260 260. **Le pourcentage d'enfants utilisateurs de banques alimentaires est trop élevé** : les moins de 18 ans représentent 22 % de notre population or, ils représentaient 27 % des usagers des banques alimentaires en 2008 (Banques alimentaires Canada, sondages annuels sur la faim).
- **La famille à faible revenu vit bien en deçà du seuil de pauvreté.** Pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté, les familles biparentales à faible revenu auraient besoin, en moyenne, de 9 400 \$ de plus par année (SFR avant impôt). Les familles monoparentales dirigées par une femme auraient besoin, quant à elles, de 9 600 \$ de plus par année. (Statistique Canada, *Tendances en matière de revenu au Canada 1976 – 2007*).
- **Un des mythes entourant la pauvreté infantile est que la plupart des enfants pauvres vivent dans des familles monoparentales.** En réalité, les familles biparentales sont celles où vivent le plus grand nombre d'enfants pauvres. En 2007, 54 % des enfants pauvres au Canada vivaient dans une famille biparentale. (Conseil national du bien-être social, 2009. Portrait des enfants vivant dans la pauvreté)
- Beaucoup de familles entrent et sortent de la pauvreté en fonction des emplois à pourvoir, de leur état de santé et de la stabilité de leur logement. De 2002 à 2007, plus d'un enfant sur quatre (28,7 %) au Canada vivait dans une famille à faible revenu pendant au moins un an et durant la même période, 11 % de tous les enfants au Canada vivaient dans la pauvreté pendant quatre à six ans, c'est-à-dire pour une bonne partie de leur enfance. (Statistique Canada, *Tendances en matière de revenu au Canada 1976 – 2007*).

Campagne 2000 est un réseau pancanadien et apolitique de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés dans une lutte pour mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Visitez le www.campaign2000.ca pour une liste des partenaires.

Suite de la page 5

Jordan, un enfant de la nation crie, est né avec de graves problèmes de santé. Il a passé les cinq années de sa courte vie dans un hôpital du Manitoba parce que les fonctionnaires ne parvenaient pas à régler les conflits de compétence entourant quels ministère et ordre de gouvernement devaient assumer le coût de ses soins à domicile. L'adoption de la motion d'initiative parlementaire a été une étape importante, mais il faut faire beaucoup plus. Pour de plus amples renseignements et des suggestions de gestes à poser Principe de Jordan: http://www.fncfcs.com/more/jordansPrincipe_f.php; Pour de l'information sur le tribunal de l'APN: http://www.fnwitness.ca/index_f.php

Action: Écrivez à vos élus provinciaux et territoriaux et insistez pour qu'ils agissent immédiatement et règlent cette grave question. Demandez-leur avec instance d'apposer leur signature au principe de Jordan.

Campagne 2000 remercie les organismes suivants pour leur appui: Atkinson Charitable Foundation, Travailleuses et travailleurs canadiens de l'automobile, Canadian Feed the Children, Congrès juif canadien, Congrès du travail du Canada, Syndicat canadien de la fonction publique, Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Community Services Council (NL), Abolissons la pauvreté, Mazon Canada, Metro Campaign2000/Société d'aide aux enfants de Toronto, Sœurs de la Providence de Saint-Vincent-de-Paul, Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), Social Planning Council of Winnipeg, et tous nos dévoués partenaires nationaux, provinciaux et communautaires, ainsi que de nombreux partisans individuels et organisationnels. Nos remerciements spéciaux au Social Planning and Research Council of BC pour son appui à la recherche.

Pour son appui constant et généreux, merci à notre parrain Family Service Toronto, soutenu par Centraide Toronto.

Pour commander ce rapport ou d'autres publications de Campagne 2000, rendez-vous à www.campaign2000.ca et remplissez le bon de commande en ligne ou composez le 1-416-595-9230, poste 244.

Publication: **Campagne 2000**
Traduction en français: Jocelyne Tougas
Graphisme: Liyu Guo
Impression: Thistle Printing et une main-d'œuvre syndiquée, section locale 594 SEFPO

Site web et photos:
Family Service Toronto, Première Nation de Cross Lake (Ontario), essai-photos de Paul Brindamour, avec la permission du Centre d'amitié autochtone de Val d'Or, Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants

Droits réservés © Campagne 2000
ISBN: 1-894250-55-9
Disponible en anglais
www.campaign2000.ca/en/index.html

Mettre fin à la pauvreté sera bénéfique pour tous et toutes

Les bienfaits à long terme de prévenir la pauvreté seront ressentis par tous les Canadiens et Canadiennes. Les preuves démontrent sans équivoque qu'en tant que société ou bien nous assumons la responsabilité collective de prévenir la pauvreté des enfants et des familles ou bien nous assumons les coûts additionnels liés aux soins de santé, à la justice pénale et à l'éducation. En période d'incertitude économique, une stratégie intégrée de réduction de la pauvreté parvient non seulement à restaurer la justice sociale, mais une telle stratégie se justifie sur le plan économique. Le choix est clair : nous pouvons payer maintenant ou payer plus tard.



MESURES CORRECTIVES - OBLIGATOIRES	
<p>Un plan pour faire du Canada un pays sans pauvreté</p>	<p>Campagne 2000, soutenue en cela par une forte opinion publique dans toutes les régions du Canada, demande avec instance à tous les partis fédéraux de travailler ensemble et en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et les Premières nations à la mise en œuvre d'un plan pour faire du Canada un pays sans pauvreté. Pour atteindre la cible préliminaire de 50 % de réduction de pauvreté d'ici 2020 au Canada, il faudra un leadership solide, de la volonté politique et des ressources dédiées. Le plan doit comprendre un échéancier clair, des mesures de reddition de comptes transparentes capables de démontrer les progrès réalisés et un rôle déterminé pour la population, notamment les personnes à faible revenu.</p>
<p>Que faut-il inclure dans le plan?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une prestation pour enfants améliorée de 5 400 \$/enfant (\$ 2009) pour les familles à faible revenu • Restauration de l'admissibilité à l'assurance-emploi et élargissement de la couverture • Augmentation des crédits d'impôt fédéraux à l'emploi à 2 400 \$/an • Salaire minimum fédéral de 11 \$/h • Stratégie nationale du logement y compris un important programme de financement fédéral pour le logement social • Système de services éducatifs et de garde à l'enfance abordables et accessibles pour tous les enfants (0 à 12 ans) • Stratégies proactives, notamment l'équité en matière d'emploi dans les secteurs public et privé, pour équilibrer les chances d'avoir un emploi dans les communautés racialisées et les autres groupes historiquement défavorisés • Cibles, échéanciers et indicateurs de réduction de pauvreté adaptés aux familles autochtones où qu'elles habitent et élaborés de concert avec les Premières nations et les communautés autochtones urbaines.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ Mitchell, A. et R. Shillington. (2008) *Are Statistics Canada's Low-Income Cutoffs an absolute or relative poverty measure??* <http://www.canadiansocialresearch.net>
- ² Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Il n'y a pas de nouvelles hausses prévues de la PNE. <http://www.nationalchildbenefit.ca/ra/06/programmes.shtml>
- ³ Townson, M. (2009). *Women's Poverty and the Recession*. Ottawa, ON: Centre canadien pour une politique alternative. <http://www.policyalternatives.ca>
- ⁴ Idem.
- ⁵ Galloway, G. (2009, 28 janvier). *El benefits will last longer, but won't increase*. Globe and Mail.
- ⁶ L'identité autochtone fait référence aux personnes ayant indiqué s'identifier à au moins un groupe autochtone, c.-à-d. les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis ou les Inuits ou les personnes ayant déclaré être des Indiens des traités ou des Indiens inscrits, tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou les personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation <http://www.statcan.gc.ca>
- ⁷ Toronto Community Foundation. (2009, 6 octobre). *Toronto's Vital Signs*. Toronto Star pp. R4-R5. <http://www.tcf.ca/>
- ⁸ Statistique Canada. (2008). *L'Enquête sur les enfants autochtones, 2006: La famille, la collectivité et la garde des enfants*. Ottawa, ON: Division de la statistique sociale et autochtone. <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=89-634-X2008001&lang=fr>
- ⁹ Agence de revenu du Canada (2009). Au sujet de la prestation pour enfants handicapés (PEH). http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/fg_cdb-fra.html
- ¹⁰ Assemblée des Premières nations. (2009). *It's Our Time: Strategic Investments to Support First Nations, Pre-Budget Submission*. <http://www.afn.ca>
- ¹¹ Conseil national du bien-être social. (2007). *Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières Nations* <http://www.ncwcnbes.net/>
- ¹² Idem
- ¹³ Statistique Canada (juillet 2009). *Données sur les Autochtones*. Préparé pour l'Association nationale des centres d'amitié autochtones.
- ¹⁴ Communication personnelle avec Conrad Saulis, Association nationale des centres d'amitié autochtones. 4 novembre 2009.
- ¹⁵ Idem
- ¹⁶ Statistique Canada. Recensement 2006, 2001 et 1996 Census par le biais du Toronto Social Research and Community Data Consortium (2006) et de la Community Social Data Strategy (1996-2001).
- ¹⁷ La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (Oct. 2009). *I Am A Witness*. <http://www.fnccs.com/>
- ¹⁸ Affaires indiennes et du Nord Canada (juin 2009). *Document d'information – Mise en œuvre du principe de Jordan en Saskatchewan*. <http://www.ainc-inac.gc.ca/>
- ¹⁹ Goelman, H., Doherty, G., Lero, D.S., LaGrange, A., et Tougas, J. (2000). *Oui, ça me touche! Des milieux accueillants où l'on apprend : la qualité dans les garderies au Canada*. Guelph, Ontario: Centre for Families, Work and Well Being, Université de Guelph. <http://www.researchconnections.org>
- ²⁰ OCDE. (2008) Croissance et inégalités: Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE. <http://www.oecd.com>
- ²¹ Centre canadien pour une politique alternative. *Ready for Leadership: Canadians' Perception of Poverty*. Octobre 2008.
- ²² Lee, M. (2007). *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada, 1990-2005*. Vancouver, BC: Canadian Centre for Policy Alternatives. <http://www.policyalternatives.ca>
- ²³ OCDE. (2009). *Panorama de la société 2009 – les indicateurs sociaux de l'OCDE* <http://www.oecd.org>. Par « dépenses sociales » on entend des mesures (régime de retraite, soins de santé et remboursement d'impôts, par exemple) qui viennent en aide aux ménages et aux personnes aux prises avec des difficultés qui compromettent leur bien-être
- ²⁴ Ce classement s'appuie sur la définition suivante de pauvreté : proportion d'enfants de 17 ans et moins vivant dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur à la moitié de la médiane dans un pays donné. Téléchargé le 6 nov. 2009 depuis le <http://www.conferenceboard.ca/HCP/Details/society/child-poverty.aspx>
- ²⁵ Our neighbours' voices : will we listen? Inter-faith Social Assistance Review, 1998
- ²⁶ UNICEF, *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant*. Rapport Innocenti 8, 2008. Centre de recherche Innocenti, Florence <http://www.unicef-irc.org/cgi-bin/unicef/Lunga.sql?ProductID=511>
- ²⁷ Coalition canadienne pour les droits de l'enfant (2009) *Best Interests of the Child : Meaning and Application in Canada*. Toronto (ON). <http://rightsofchildren.ca>
- ²⁸ Nations Unies (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. New York: Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- ²⁹ Shapcott, M. (2008). *The State of the Nation's Housing*. Toronto, ON: Wellesley Institute.
- ³⁰ Fédération de l'habitation coopérative du Canada. (août. 2009). *The Dunning Report: Dimensions of Core Housing Need in Canada*. <http://www.chfcana.coop>
- ³¹ Cité par Greener, Jesse. (2006). Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants. *Mémoire prébudgétaire soumis au comité permanent des finances et affaires économiques* (Ontario)
- ³² Torjman, S. (septembre 2009). *Student Aid Meets Social Assistance*. Ottawa, ON: Caledon Institute of Social Policy. <http://www.aledoninst.org/>
- ³³ Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants (2008). *Campaigns & Lobbying: Canada Student Loans Program*. <http://www.cfs-fcee.ca>
- ³⁴ Torjman, S. (Sept. 2009). *Student Aid Meets Social Assistance*. Ottawa, ON: Caledon Institute of Social Policy. <http://www.aledoninst.org/>
- ³⁵ McMullen, K. (2006). La déréglementation des frais de scolarité, qui paie? *Question d'éducation: le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada 3(6)*. Ottawa ON: Statistique Canada.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE –

- Dites à notre gouvernement fédéral que le Canada a besoin maintenant d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.
- Rendez-vous au www.campaign2000.ca et suivez les liens vers la page Agissez
- Ajoutez votre nom à notre liste croissante de partisans.